



Appel à Propositions

Fond de démarrage
en recherche communautaire

JUILLET 2025

MEOPAR

Fond de démarrage en Recherche Communautaire

A. Aperçu du Programme

Le réseau MEOPAR ([Le Réseau d'Observation, de Prédiction, et de Réponse en Environnement Marin](#)) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement.

Le Fond de démarrage en recherche communautaire est conçu pour soutenir le développement de la recherche et des capacités répondant aux besoins et aux priorités des communautés dans le domaine lié à l'océan.

Les objectifs spécifiques à ce fond sont d'aider les communautés à :

- Identifier les priorités de recherche dans le milieu marin ou côtier, ou développer les capacités de recherche.
- Mettre en place des activités visant à soutenir les projets de recherche, les capacités ou l'infrastructure dans les communautés.
- Élaborer des projets de recherche dirigés par les communautés.
- Co-construire des projets de recherche dirigés par la communauté avec des universitaires, des étudiant(e)s, des partenaires de la communauté, des organisations à but non lucratif et/ou des membres de l'industrie.
- Identifier les capacités de recherche en termes de ressources humaines et/ou d'infrastructures.

Alignement sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a identifié les objectifs suivants pour lesquels un financement spécifique sera fourni :

- Renforcer la base de données probantes pour la prise de décision et l'adaptation par le développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prédiction et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
- Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science orientée vers l'utilisateur(-trice) final(e) et à de nouvelles structures de collaboration.

- Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
- Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de l'océan.

Les candidat(e)s sont également encouragé(e)s à consulter la [stratégie scientifique 2025-2030](#) du réseau MEOPAR pour mieux comprendre le contexte et s'assurer de l'alignement sur la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR s'engage à progresser activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire avancer les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets qu'il soutient s'engagent dans des pratiques qui appliquent une optique d'IDEA à toutes leurs activités. Les activités doivent impliquer une diversité de membres, y compris les peuples autochtones et des groupes méritant l'équité, dans leur direction et dans la composition générale de l'organisation. La priorité dans l'attribution des fonds sera donnée aux demandes retenues émanant d'équipes diversifiées et à celles qui démontrent effectivement un engagement en faveur des principes d'IDEA et de la vérité et de la réconciliation.

B. Structure de l'appel

Ces subventions visent spécifiquement à 1) soutenir le développement ou renforcer les relations pour co-développer des activités de recherche, 2) soutenir la conception de projets de recherche menés par la communauté, et 3) développer de nouvelles capacités de recherche au sein de la communauté.

Le terme « recherche » est défini ici comme des projets de recherche de toute discipline liée à l'océan (incluant les sciences autochtones, naturelles, de la santé, sociales, humaines et de l'ingénierie), et/ou la recherche et les méthodologies autochtones¹ qui s'engagent avec des experts de l'océan et des gardiens du savoir au sein des communautés.

Conditions et niveau de financement

- Projet d'un an : 25 000 dollars - Les projets d'un an sont destinés aux communautés et aux équipes de recherche qui ont besoin de ressources pour co-crée et développer des projets de recherche.

¹ Recherche menée par ou engagée avec les Premières nations, les Inuits, les Métis ou d'autres nations, communautés, sociétés ou individus autochtones, basée sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, tels qu'ils existent sous leurs aspects dynamiques, passés et présents. Voir les définitions à l'annexe A.

Types d'activités admissibles :

Les projets communautaires proposés peuvent inclure des activités permettant de développer des relations, des activités de co-crédation, le renforcement des capacités de recherche ou l'élaboration de projets, par exemple :

Activités permettant de développer les relations :

- Activités d'engagement communautaire, réunions, rassemblements ou cercles pour discuter des priorités, valeurs et préoccupations locales liées à l'océan ou à l'environnement côtier ;
- Aide au déplacement des membres de la communauté ou des chercheur(-euse)s pour qu'ils se rencontrent en personne (au sein de la communauté ou dans d'autres lieux de rencontre) ;
- Honoraires pour les aîné(e)s, les jeunes, les gardien(ne)s du savoir, les partenaires communautaires ou d'autres invité(e)s à participer à des séances de discussion ou à des rôles de consultation ;
- Du temps pour un engagement informel (partage de repas, apprentissage dans la nature ou sur l'eau) afin d'établir la confiance et l'ancrage culturel.

Activités de co-crédation et de planification

- Ateliers de co-crédation animés où les membres de la communauté et les chercheur(-euse)s partenaires, y compris des partenaires locaux, des gestionnaires, des assistant(e)s de recherche (le cas échéant) définissent ensemble les objectifs, les méthodes et les résultats souhaités du projet ;
- Cartographie communautaire ou séances de visualisation pour identifier les questions de recherche locales et les connaissances sur le territoire (utilisation du milieu marin, évolution du littoral) ;
- Élaboration de protocoles pour l'engagement éthique de la recherche, la gestion des données ou le partage des connaissances ;
- Études pilotes ou essais d'outils participatifs (méthode Photovoice, suivi communautaire, plateformes de narration) pour tester la pertinence et l'intérêt.

Développement de la capacité de recherche

- Ateliers de développement des compétences, activités, formations ou mentorat pour les membres de la communauté sur les outils de recherche, la technologie ou l'élaboration de proposition de projet ;

- Revues collaboratives de littérature ou des savoirs afin de relier les connaissances locales à la recherche ou aux politiques existantes ;
- Traduction ou soutien linguistique pour assurer l'accessibilité dans différentes langues à travers les communautés.

Préparation des demandes de financement de projets

- Aide à la rédaction ou temps consacré à l'élaboration de demandes de financement (demandes du réseau MEOPAR ou autres demandes de financement de projets) fondées sur les priorités de la communauté ;
- Création d'un conseil de direction ou d'un groupe de conseiller(ère)s pour guider l'élaboration d'un projet et la gouvernance future (y compris les honoraires pour les membres de la communauté) ;
- L'évaluation des besoins de la communauté en matière de recherche afin d'identifier et de mieux comprendre les besoins, les forces et les opportunités.

D. Admissibilité au financement

Les bénéficiaires éligibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent des organisations à but non lucratif, des organisations et des gouvernements autochtones, des municipalités, des établissements d'enseignement postsecondaire et des entreprises du secteur privé qui sont récentes ou en phase de démarrage. Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés publiques du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles . Un certain nombre de subventions seront réservées aux demandes présentées par les communautés autochtones (voir les définitions à l'Annexe A). Un(e) chercheur(-euse) peut présenter une demande de financement de démarrage, mais devra confirmer l'intérêt d'un partenaire communautaire au moyen d'une lettre de soutien, de communications par courriel, d'un enregistrement audio ou vocal, ou d'une autre confirmation de soutien.

E. Exigences relatives au financement

Chaque applicant(e) (et co-applicant[e]) recevant du financement du réseau MEOPAR conclura avec le réseau MEOPAR un accord de bénéficiaire ultime, qui définira les calendriers de financement ainsi que l'échéancier de présentation des rapports. Les étapes du projet et les principaux indicateurs de performance seront indiqués dans cet accord. L'applicant(e) devra soumettre un rapport annuel comprenant des informations telles que le financement en argent et en nature des partenaires, un rapport d'avancement, les résultats du projet, la justification de tout retard par rapport à l'échéancier du projet, etc.

Il appartient au bénéficiaire de s'assurer que toutes les certifications, permis, licences et autres approbations nécessaires ont été obtenus avant que le projet ne soit mené en totalité

ou en partie (par exemple, recherche impliquant des êtres humains ou recherche ayant des effets sur l'environnement, les peuples autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR devra recevoir une copie de l'approbation du comité de certification de l'institution concernée avant que le financement complet ne soit débloqué.

F. Budget

Des budgets détaillés (c'est-à-dire la contribution du projet et des partenaires), accompagnés d'une justification, sont requis (Annexe B).

Le réseau MEOPAR peut soutenir les frais généraux (coûts indirects) à un taux approprié dans le contexte du projet. Le taux doit être établi en fonction de l'échelle du projet (c'est-à-dire qu'il ne faut pas se contenter d'utiliser un pourcentage général [tel que 15 %] qui ne tient pas en compte le contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée par une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne la capacité administrative de votre organisation. Si vous avez besoin de frais administratifs mais que vous ne les chargez pas sur le projet, ils peuvent également être décrits comme une contribution en nature pour aider à répondre à l'exigence de financement en contrepartie.

Pour les contributions ne provenant pas du réseau MEOPAR, indiquez si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature et si la contribution est attendue ou garantie (Annexe C). Il est fortement recommandé d'obtenir des fonds de contrepartie de la part de partenaires du gouvernement non fédéral (voir les critères d'évaluation). Si des contributions de contrepartie sont obtenues, une lettre de soutien doit être jointe à la demande.

Voir le guide du programme FSS pour plus de détails sur les [coûts éligibles et non éligibles](#) et l'[Annexe C – Lignes directrices pour le calcul de la valeur des contributions en nature](#).

G. Procédure de soumission et date limite

Votre demande doit être soumise en utilisant le portail en ligne du réseau MEOPAR avant **23:59 (Heure de l'Est) le 4 octobre 2025**, disponible à l'adresse suivante : <https://meopar.smapply.io/>. Si elle n'est pas reçue par le réseau MEOPAR avant cette date et cette heure, le portail ne sera plus disponible et votre candidature sera rejetée.

Pour toute question, veuillez vous adresser à : maeva.gauthier@meopar.ca

Le réseau MEOPAR organisera des webinaires peu après le lancement de l'appel et vous êtes encouragés à y participer afin d'aider à l'élaboration de votre proposition. Le réseau MEOPAR soutiendra un échange d'apprentissage entre pairs pour tous les bénéficiaires retenus et la participation à ce groupe est attendue.

Le réseau MEOPAR recevra les propositions et effectuera un premier contrôle de conformité.

Les propositions qui ne respectent pas explicitement ces exigences seront renvoyées aux candidat(e)s qui disposeront d'un délai d'une semaine pour se mettre en conformité et soumettre une nouvelle proposition. Les propositions qui ne respectent toujours pas ces critères seront retirées de la compétition et ne seront pas prises en considération.

I. Critères d'évaluation

Le réseau MEOPAR établira un comité de gestion de la recherche à but spécifique, composé de différents membres ayant une expérience pertinente en matière de recherche communautaire et autochtone, afin d'examiner les demandes de projets proposées et de les évaluer sur la base des critères suivants :

1. Leadership, engagement et impact potentiel de la communauté (25%)
 - a. L'initiative est-elle clairement menée par une communauté ou communauté autochtone ? La communauté a-t-elle identifié le besoin ou exprimé son intérêt pour cette initiative ?
 - b. Quel est le potentiel d'impact communautaire positif lié à la résilience côtière, à la capacité de recherche ou à l'économie bleue grâce à ce financement ?

Note : Ceci peut être démontré par des lettres de soutien, des communications par courriel, des citations, la composition de l'équipe ou la structure de direction.

2. Développement des relations, développement des capacités de recherche et collaboration future (25%)
 - a. Le plan d'activité prévoit-il le temps et l'espace nécessaires à l'établissement d'une relation de confiance, à l'apprentissage mutuel, à un engagement significatif ou au développement des capacités de recherche ? Le projet reflète-t-il une ouverture au co-apprentissage et/ou au travail à travers différents systèmes de connaissances et au transfert de compétences (ie. rédaction de subventions, formation à la licence de drone, etc.).
 - b. Y a-t-il une intention de collaboration future ou de co-crédation de la recherche, incluant le partage de prise de décision ou de gouvernance ? Des mécanismes

ont-ils été identifiés ? Par exemple, le partage et la présentation des connaissances de communauté à communauté (modèles inspirants).

3. Budget, calendrier et utilisation des fonds (25%)
 - a. L'activité proposée est-elle appropriée au niveau de l'envergure et du temps alloué par ce fond de démarrage ?
 - b. Le budget est-il approprié, notamment en ce qui concerne la rémunération équitable et l'utilisation justifiée des ressources ?
 - c. La soumission est-elle conforme à la [stratégie scientifique](#) du réseau MEOPAR et aux [lignes directrices du FSS](#) (y compris l'éligibilité et les priorités) ?
4. Considérations liées à l'inclusion, à la diversité, l'équité, à l'accessibilité (IDEA) et à la réconciliation (25%)
 - a. Les principes de l'IDEA sont-ils priorisés dans le projet afin d'augmenter la représentation, l'inclusion, l'accessibilité et la diversité dans le secteur océanique ? Le leadership et la participation reflètent-ils une représentation méritant l'équité ? Les pratiques s'appuient-elles sur l'expérience vécue et le retour d'information de la communauté ?
 - b. Les activités tiennent-elles compte des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#), notamment en donnant la priorité aux voix autochtones dans le leadership et la prise de décision, et en accordant la priorité à la sécurité culturelle dans les projets menés par des autochtones ?

Note : les considérations peuvent inclure la langue, la rémunération, les déplacements, les postes de direction, etc.

Pour les projets qui ne sont pas menés par des autochtones, y a-t-il un effort pour impliquer les communautés autochtones associées à la région où se déroule le projet ?

Points bonus facultatifs (jusqu'à 5 %) :

- Les applications provenant de groupes ou communautés méritant l'équité ou qui habitent des régions éloignées (voir l'Annexe A). Ces demandes doivent démontrer qu'elles proviennent de ces groupes ou régions, qui peuvent être le ou la candidat(e), le ou la co-candidat(e) ou les communautés directement impliquées dans le projet de recherche communautaire proposé.

Critères d'évaluation – Fond de démarrage en recherche communautaire

	EXCEPTIONNEL	TRÈS FORT	FORT	MODÉRÉ	INSUFFISANT
Leadership communautaire, engagement, et impact potentiel 25%	L'initiative est clairement menée par des communautés autochtones ou locales avec un grand soutien et une implication importante. Les besoins sont clairement identifiés et expliqués.	Le leadership et engagement communautaire sont démontrés. Les besoins sont clairement identifiés.	Quelques preuves d'implication communautaire ou d'intérêt exprimé. Les besoins sont mentionnés.	Leadership communautaire limité ou indirect ; les besoins sont abordés.	Rôle de la communauté peu clair ou absent. Les besoins ne sont pas mentionnés.
	Le potentiel d'impact positif et les bénéfices pour les communautés locales sont clairement décrits.	Les impacts positifs attendus et les bénéfices pour les communautés locales sont mentionnés.	Il existe un potentiel d'impacts et de bénéfices positifs modérés pour les communautés locales.	Impacts et bénéfices pour les communautés locales peu clairs.	Impacts faibles ou spéculatifs pour les communautés locales.
Développement des relations et collaboration future 25%	Des plans bien définis pour l'engagement respectueux de la communauté, le développement de la confiance et le co-apprentissage sont solides.	Des plans et une approche solides en matière de développement des relations.	Les méthodes de développement des relations sont évidentes.	Stratégie d'engagement limitée.	Les plans d'engagement sont absents ou inappropriés.
	La collaboration future est clairement décrite. Les mécanismes de collaboration sont identifiés.	Intention de co-développer de futurs projets de recherche. Mécanismes potentiels mentionnés.	Une collaboration future est mentionnée. Aucun mécanisme n'a encore été identifié.	La collaboration future est vague. Aucun mécanisme n'a été identifié.	Les plans de collaboration sont absents ou inappropriés. Aucun mécanisme n'a été identifié.

Budget, échéancier et utilisation des fonds 25%	L'échéancier et le budget sont réalistes, bien justifiés et étroitement alignés avec les objectifs du réseau MEOPAR/FSS.	Le budget et le plan sont clairs, avec une portée réaliste et une justification solide.	Approche généralement solide, bien que certains éléments manquent de détails.	Le budget ou la faisabilité sont flous sur certains aspects.	Budget irréaliste ou non aligné avec la portée ou les lignes directrices.
	Fortes contributions communautaires en espèces ou en nature représentant plus de 50 % du budget.	Solides ressources communautaires en espèces ou en nature, potentiel de contributions équivalentes.	Quelques ressources communautaires en nature ou en espèces, sans contributions équivalentes.	Très peu de contributions communautaires en nature, sans contributions équivalentes.	Aucune contribution en nature ni contribution équivalente.
Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et réconciliation 25%	Les principes IDEA sont prioritaires dans tous les aspects du projet. Le leadership et la participation reflètent une représentation équitable, et les pratiques s'appuient sur l'expérience vécue et le retour d'information de la communauté.	Les pratiques IDEA sont appliquées de manière cohérente dans les activités et la prise de décision du projet. Le projet fait preuve d'un leadership inclusif et d'une réflexion permanente pour améliorer les résultats en matière d'équité.	Les pratiques de l'IDEA sont évidentes dans certains aspects des activités du projet, avec une attention croissante à l'engagement inclusif et à la représentation.	Les pratiques d'IDEA émergent mais ne sont pas appliquées de manière cohérente. Il y a une certaine prise de conscience, mais peu d'action ou de responsabilité.	L'IDEA n'est pas reflétée dans les activités du projet prévu. Il n'y a que peu ou pas de preuves d'un engagement inclusif ou d'une prise de décision fondée sur l'équité.
	Le projet envisagé intègre de manière significative les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier avec les voix autochtones au centre de la direction et de la prise de décision, et la sécurité culturelle est une priorité.	Les activités planifiées témoignent d'un engagement important en faveur des principes de vérité et de réconciliation. Les points de vue autochtones sont activement pris en compte et il existe	Le projet reconnaît l'importance de la vérité et de la réconciliation et a pris des mesures pour inclure les perspectives autochtones, bien que les efforts soient encore en	Il existe une certaine sensibilisation à la question de la vérité et de la réconciliation, mais l'action et l'engagement sont limités. L'intégration des autochtones	La question de la vérité et de la réconciliation n'est pas abordée dans le projet proposé. Il n'existe aucune preuve de l'engagement des autochtones ainsi qu'une reconnaissance de leurs responsabilités.

	Pour les projets qui ne sont pas menés par des autochtones, des efforts significatifs sont déployés pour impliquer les communautés autochtones qui peuvent être liées à la région où se déroule le projet.	des preuves d'une collaboration et d'un apprentissage respectueux. Pour les projets qui ne sont pas menés par des autochtones, il est fait mention des moyens d'impliquer les communautés autochtones qui peuvent être liées à la région où se déroule le projet.	cours de développement ou limités dans leur portée. Pour les projets qui ne sont pas dirigés par des autochtones, il existe des mentions limitées concernant l'engagement avec les communautés autochtones qui peuvent être liées à la région où se déroule le projet.	peut être symbolique plutôt que substantielle. Pour les projets qui ne sont pas menés par des autochtones, l'inclusion des communautés autochtones susceptibles d'être liées à la région où se déroule le projet est limitée.	
--	--	--	---	--	--

* Quelques changements mineurs pourraient éventuellement être apportés à la grille d'évaluation. Dans ce cas, une version mise à jour sera disponible sur notre site web.

** Nous reconnaissons que les projets dirigés par des autochtones peuvent exprimer les engagements de l'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais d'approches communautaires, de traditions orales et de responsabilité relationnelle. Cette matrice a pour but de soutenir la réflexion et la reconnaissance des diverses approches en matière d'équité et de réconciliation.

Annexe A - Définitions

Groupes méritants l'équité : Selon les lignes directrices du FSS, les groupes méritants en matière d'équité désignent les personnes racisées (y compris les Canadiens[nes] noirs[es]), les personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les Canadien(ne)s qui s'identifient comme 2ELGBTQIA+ et les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada qui sont sous-représentés dans les postes d'influence économique et de direction.

Recherche autochtone : Recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des Inuit ou Métis ou d'autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l'environnement naturel. (Définition du CRSH)

Méthodologies de recherche autochtones : Voici quelques exemples de méthodologies autochtones. Pour en apprendre plus, la professeure Aimée Craft (Faculté de droit de l'Université d'Ottawa) anime une discussion de fond sur les méthodologies de recherche autochtones où elle explore en quoi consiste véritablement la « recherche autochtone ». [Visionner la présentation ici](#). La professeure Craft soutient que la recherche autochtone se fonde d'abord et avant tout sur le relationnel. [Linda Tuhiwai Smith](#) se préoccupe « moins de la technique proprement dite de sélection d'une méthode que du contexte dans lequel les problèmes de recherche sont conceptualisés et conçus, et des implications de la recherche pour les participants et leurs communautés ». (Extrait de [Decolonizing methodologies : research and Indigenous peoples](#). 2e édition, 2012). (Source : [UBC Indigenous Research Methodologies](#))

Fonds de contrepartie : Les « fonds de contrepartie » sont des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) pour supporter les activités du projet qui n'existeraient pas sans le soutien financier du MEOPAR. Les sources éligibles comprennent les partenaires non fédéraux ou les recettes (y compris les dons). Inéligibles pour être considérés comme des fonds de contrepartie :

- Les fonds à effet de levier (voir définition)

- Les fonds provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, les organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de départements et agences fédéraux.
- Les fonds déjà utilisés pour répondre à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.

Exemples de fonds de contrepartie (voir ce [document infographique](#) sur notre site) :

- *Contributions du secteur privé affectées à l'avancement d'activités spécifiques du projet*
- *Prix provinciaux pour soutenir l'avancement des activités ou du projet dans la province.*

Fonds à effet de levier : On entend par « **fonds à effet de levier** » les investissements existants qui sont mis à profit pour supporter le projet proposé. Il s'agit d'investissements en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, des organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de ministères et d'agences fédérales.

Exemples de fonds à effet de levier (voir ce [document infographique](#) sur notre site) :

- *Projets existants du CRSNG, du CRSH ou des IRSC dont les travaux sont complémentaires aux activités du projet.*
- *La valeur locative de l'équipement financé par la FCI qui est essentiel à la réalisation des activités de ce projet.*
- *Projets financés en collaboration avec d'autres organismes financés par le gouvernement fédéral.*

Fonds de partenaires : Les « **fonds de partenaires** », selon leur nature, peuvent être considérés comme :

- Des fonds à effet de levier (voir définition)
- Des fonds de contrepartie (voir définition)

Communautés éloignées et isolées : Les communautés éloignées et isolées, y compris les communautés des Premières nations et des Métis (source : [National Collaborating Centre for Indigenous Health \(NCCIH\)](#)) :

- L'expression « **éloignée** » décrit une zone géographique où une communauté est située à plus de 350 km du centre de services² le plus proche, accessible toute l'année par des voies terrestres et/ou maritimes normalement utilisées dans toutes les conditions météorologiques³.
- L'expression « **isolée** » désigne une zone géographique qui bénéficie de vols réguliers et d'un bon service téléphonique, mais qui n'est pas accessible toute l'année par des voies terrestres et/ou fluviales normalement utilisées par tous les temps.
- **Éloignée et isolée** désigne une zone géographique qui n'est pas desservie par des vols réguliers et qui n'est pas accessible tout au long de l'année par des voies terrestres et/ou maritimes normalement utilisables par tous les temps, quel que soit le niveau des services téléphoniques et radiophoniques disponibles.

Pour les **communautés inuites** :

- **Inuit Nunangat** : les communautés inuites doivent être appelées Inuit Nunangat, et non communautés éloignées et isolées, afin de respecter la langue et la culture uniques des régions inuites, ainsi que les défis communs en matière de déterminants sociaux de la santé, d'accès aux soins et d'infrastructures que l'on retrouve dans toutes les communautés inuites.

² Dans le contexte de la santé, le centre de services fait référence aux médecins et aux services de soins primaires, aux soins hospitaliers et préhospitaliers, et aux autres services de santé nécessaires pour répondre aux besoins de la communauté en matière de santé.

³ En tenant compte des conditions météorologiques tout au long de l'année, et notamment de leur impact sur l'accessibilité à des moyens de communication fiables (téléphones cellulaires, radio et satellites) et à des modes de transport (route, bateau-taxi, bateau, traversiers, hydravion ou avion), ainsi que sur les itinéraires normalement empruntés pour entrer dans la communauté et en sortir.